

Les présentes conditions générales de contrat et d'affaires ont été traduites sur la base de la version originale allemande. En cas d'ambiguïtés, de divergences ou d'erreurs, seule la version originale allemande est applicable.

Conditions de contrat et de voyage de Swiss Racing for Fun

1. Contrat

1.1 Les parties contractantes

Les présentes conditions générales de contrat et de voyage régissent la relation juridique entre toi et Swiss Racing for Fun, une division de Moto-Center Group AG, dans le cadre des événements et des services offerts.

1.2 Applicabilité des conditions générales du contrat

Pour les éléments et les services de voyage, qui ne font l'objet que d'une intermédiation de Swiss Racing for Fun, seules les conditions contractuelles et de transport de l'entreprise qui exécute ou offre le service s'appliquent.

1.3 Objet du contrat

Le contrat entre toi et Swiss Racing for Fun prend effet avec l'acceptation inconditionnelle de ton inscription par Swiss Racing for Fun (généralement la confirmation explicite de l'inscription ou la facturation). A partir de ce moment, les droits et obligations du contrat, y compris les conditions générales de contrat et de voyage (sous la forme valable à ce moment) deviennent effectifs pour toi et Swiss Racing for Fun.

1.4 Demandes spéciales

Les demandes spéciales ne font partie du contrat que si elles ont été approuvées sans condition par Swiss Racing for Fun.

2. Les prix et les conditions de paiement

2.1 Prix

Tous les prix sont en EUR, sauf indication contraire. Les prix sont sujets à changement et peuvent être modifiés par Swiss Racing for Fun à tout moment sans préavis ni annonce.

2.2 Paiement

Le paiement des services réservés doit être effectué dans les 10 jours suivant la confirmation explicite de l'inscription ou la date de facturation.

2.3 Réservation à court terme

Si une réservation est faite moins de 30 jours avant le début de la manifestation, le paiement doit être effectué immédiatement à la réception de la confirmation explicite ou de la facture.

2.4 Défaut de paiement

Si le paiement n'est pas effectué à temps conformément aux points 2.2 et 2.3, Swiss Racing for Fun peut refuser la réservation et réclamer des frais conformément aux points 3.2/3.3.

3. Modification ou annulation de la réservation

3.1 En général

Si tu annules ou modifies ta réservation, tu dois immédiatement informer Swiss Racing for Fun.

3.2 Frais de traitement

En cas d'annulation ou de modification de ta réservation, nous te facturerons 100 CHF par changement à titre de frais de traitement, indépendamment des frais d'annulation (voir également le point 3.3.).

3.3 Frais d'annulation

Si tu annules ta réservation avant le début de la manifestation, les frais d'annulation suivants seront facturés en plus des frais de traitement (section 3.2.) :

- Jusqu'à 31 jours avant le début de l'événement 20%.
- Entre 30 jours avant le début de l'événement et le début de l'événement 100%
- Les vols sont toujours dus à 100% après confirmation de la réservation.

En cas de mention correspondante dans l'offre de l'événement, des règlements dérogeant aux dispositions précédentes peuvent être applicables.

L'arrivée de ta déclaration d'annulation ou changement à Swiss Racing for Fun est décisive pour le calcul des frais d'annulation.

3.4 Assurance des frais de voyage et d'annulation

L'assurance voyage et l'assurance annulation ne sont pas incluses dans nos offres. La conclusion d'une assurance appropriée est obligatoire pour la participation à nos événements. Le participant confirme au moment de la réservation qu'il dispose d'une assurance voyage et annulation pour toute la durée de la manifestation. En cas d'absence d'une assurance voyage et annulation, Swiss Racing for Fun n'est pas responsable des dommages éventuels. Nous te recommandons de vérifier également ta couverture d'assurance en cas d'accident, de maladie, etc.

4. Changements de programme et de prix

4.1 Modifications avant la conclusion du contrat

Swiss Racing for Fun se réserve expressément le droit de modifier les offres et les prix à tout moment.

4.2 Changements de prix après la conclusion du contrat

Les modifications de prix contractuellement ou légalement autorisées de tiers nécessaires pour le voyage ou l'événement (par exemple, les modifications des tarifs des entreprises de transport, les nouveaux frais et taxes ou l'augmentation de ceux-ci) ou les coûts pour l'exécution du voyage ou de l'événement qui étaient inconnus au moment de la conclusion du contrat peuvent te être répercutés. Si l'augmentation du prix intervient avant le début de la manifestation et s'élève à plus de 20 % du prix initialement convenu, tu bénéficies des droits mentionnés au point 4.4.

4.3 Changements de programme avant ou après le début du voyage

Swiss Racing for Fun se réserve le droit, également dans ton intérêt, de modifier le programme ou les services individuels convenus (tels que l'hébergement, le transport, le programme journalier, etc.) à court terme, si cela devient nécessaire.

Swiss Racing for Fun s'efforce de t'offrir des services de substitution équivalents. Un tel changement ne donne pas droit au remboursement d'une partie ou de la totalité des services réservés.

4.4 Changements de prix ou de programme après la conclusion du contrat

Si un changement de programme ou une modification d'un point essentiel du contrat avant le début de la manifestation mène à une augmentation de plus de 20 % du prix initialement convenu, tu as le droit de te retirer du contrat dans les cinq jours suivant la réception de notre notification. Seuls les montants déjà payés te seront remboursés. Toute autre demande est exclue. En cas de modification du programme après le début de la manifestation, nous te rembourserons la prestation partielle, à condition que les frais ne soient pas à notre charge.

5. Annulation de la réservation, annulation de l'événement par Swiss Racing for Fun

5.1. Annulation de la réservation

Swiss Racing for Fun est en droit de refuser à un client la participation à un événement s'il donne des raisons de le faire par des actions ou des omissions. Les services non utilisés seront remboursés au client, moins les frais selon la section 3.2, à condition que les coûts des services non utilisés ne soient pas facturés à Swiss Racing for Fun par le fournisseur de services. D'autres revendications sont expressément exclues.

5.2 Nombre minimum de participants

Pour toutes les manifestations proposées par Swiss Racing for Fun, un nombre minimum de participants est requis. Si le nombre minimum de participants n'est pas atteint, Swiss Racing for Fun peut annuler l'événement au plus tard deux semaines avant

le début prévu. Les services déjà payés seront remboursés. D'autres revendications sont expressément exclues.

5.3 Force majeure, grèves, ordres officiels, conflits militaires, pandémie

En cas de force majeure (p. ex. catastrophes naturelles, troubles politiques), de mesures officielles, de grèves, de risques sanitaires (p. ex. pandémie, épidémie), etc., et Swiss Racing for Fun ne peut pas garantir la bonne exécution ou la poursuite d'un événement, celui-ci peut être annulé ou interrompu prématurément. Swiss Racing for Fun est autorisé à déduire de ton remboursement les frais et dépenses engagés avant l'annulation ou l'interruption. Toute autre demande ou demande d'indemnisation est expressément exclue.

5.4. Annulation de l'événement pour d'autres raisons

Swiss Racing for Fun est en droit d'annuler un événement pour d'autres raisons, même à court terme, notamment si un élément essentiel du voyage ou de l'événement n'est pas disponible pendant la période prévue en raison d'obligations contractuelles ou légales (par exemple, annulation d'une réservation convenue par contrat). Si tel est le cas, tu seras informé dans les plus brefs délais. Les services déjà payés seront remboursés. D'autres revendications sont expressément exclues.

6. Arrêt de ta participation à l'événement

Si, pour une raison quelconque, tu annules ta participation à l'événement de manière prématurée, il n'y aura pas de remboursement.

7. En cas de réclamation

Si le voyage ou la manifestation ne correspond pas à l'accord contractuel ou si tu subis un dommage, tu as le droit et l'obligation de te plaindre immédiatement auprès de Swiss Racing for Fun de ce défaut ou de ce dommage et de demander que des mesures correctives soient prises. Swiss Racing for Fun ou le prestataire de services s'efforcera de trouver des solutions à la demande.

7.1 Notification des défauts et demandes de compensation

Si tu veux réclamer des défauts ou des dommages à Swiss Racing for Fun, tu dois en informer Swiss Racing for Fun par écrit dans les 30 jours suivant la fin de l'événement. La date de réception par Swiss Racing for Fun est déterminante. Ta plainte doit être accompagnée de toute évidence.

8 Responsabilité de Swiss Racing for Fun

8.1 Informations générales

La responsabilité de Swiss Racing for Fun en tant qu'organisateur est, dans la mesure où il ne s'agit pas de réclamations en matière délictuelle, limitée à l'indemnisation de l'assurance responsabilité contractée en faveur de l'organisateur ou au montant de la prestation partielle individuelle et ne comprend que les dommages directs résultant de la prestation incorrecte ou de l'échec de la prestation convenue. Le pilote est pleinement conscient des dangers liés à l'utilisation d'un circuit de course. Il accepte qu'il y ait plusieurs véhicules sur le circuit de course en même temps et conduit à ses risques et périls. Il s'engage à adopter un comportement prévenant envers les autres utilisateurs. Le pilote /participant est le seul responsable, en vertu du droit civil et pénal, de tous les dommages causés par lui, ses auxiliaires ou son véhicule.

8.2 Exonération de responsabilité

Le pilote/participant renonce expressément à faire valoir des demandes de réparation de dommages corporels ou matériels résultant de l'utilisation d'un service, notamment de l'utilisation du circuit, vis-à-vis de l'organisateur, de ses fonctionnaires et agents, du propriétaire de la piste de course, de ses employés et assistants, ainsi que des pilotes, propriétaires et assistants des autres véhicules participants. Les dommages résultant d'une blessure à la vie, au corps ou à la santé en raison d'un manque-

ment intentionnel ou par négligence, ainsi que d'autres dommages résultant d'un manquement intentionnel ou par négligence grave sont exclus de l'exonération de responsabilité

8.3 Exclusion de la responsabilité

L'organisateur n'est pas responsable pour les dommages dus à la force majeure, à la guerre, aux émeutes, aux grèves, aux catastrophes naturelles, etc., aux accidents ou défauts des moyens de transport, aux ordres souverains, aux pandémies, aux épidémies ou autres incidents, qui sont similaires dans leurs effets aux exemples ci-dessus. Pour les sociétés de transport, les hôteliers, les sociétés de location de voitures, les organisateurs tiers, etc., l'organisateur agit simplement en tant qu'agent. Ces sociétés sont responsables envers le client selon leurs propres règles de responsabilité et le client doit faire valoir ses droits directement auprès de la société responsable du dommage, une responsabilité de l'organisateur est exclue dans tous les cas.

9. Règles d'entrée, de visa et de santé

Le participant est responsable de respecter les règles de passeport, de visa, de douane, de change et de santé en vigueur au moment du voyage ainsi que les conditions de transport ou autres des entreprises concernées ; tout inconvénient résultant du non-respect de ces règles est entièrement à la charge du participant.

10. Protection des données personnelles

Le client accepte que Swiss Racing for Fun soit autorisé à enregistrer, évaluer et traiter les données personnelles transmises pour la réalisation du service contractuel. Dans la mesure où cela est nécessaire pour la réalisation de la prestation contractuelle ou requis par la loi, Swiss Racing for Fun est également autorisé à transmettre des données personnelles à des tiers (par exemple, les circuits, les entreprises de transport, les sous-traitants, les autorités, les assurances). Les données personnelles du client ne seront pas mises à la disposition d'autres tiers. En envoyant un message à Swiss Racing for Fun, le client peut demander à tout moment des informations sur les données enregistrées par Swiss Racing for Fun, ainsi que leur correction ou leur suppression, tant qu'aucune disposition légale obligatoire n'est en conflit.

11. Consentement à la publicité et aux recherches de marché

Le client accepte que Swiss Racing for Fun ainsi que les sociétés du Moto-Center Group AG enregistrent, évaluent et traitent les données personnelles transmises à des fins de marketing et d'études de marché pour les produits ou services du Moto-Center Group AG. Swiss Racing for Fun et d'autres sociétés du Moto-Center Group AG peuvent contacter le client directement pour le service clientèle et à des fins de marketing. En envoyant un message à Swiss Racing for Fun, le client peut à tout moment révoquer son consentement à l'utilisation de ses données personnelles pour l'avenir.

10. Droit applicable et lieu de juridiction

La relation juridique entre toi et Swiss Racing for Fun est exclusivement soumise au droit Suisse. Le lieu d'exécution et la juridiction exclusive sont à CH-3613 Steffisburg.

Les présentes conditions générales de contrat et d'affaires ont été traduites sur la base de la version originale allemande. En cas d'ambiguïtés, de divergences ou d'erreurs, seule la version originale allemande est applicable.

Contact Swiss Racing for Fun et Moto-Center Group AG
Adresse: Bernstrasse 117, CH-3613 Steffisburg
Téléphone: +41 33 439 59 59 Courriel: info@moto-center.ch